



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 155 : Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La situation économique s'est caractérisée par une inflation élevée en 2022 (plus de 5%), en raison notamment des tensions sur les prix internationaux des matières premières. Cette inflation pourrait être du même niveau en 2023. Cette inflation touche tous les agents économiques, y compris les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

L'insertion par l'activité économique (IAE) favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, par la mise en activité, assortie d'un accompagnement social et professionnel renforcé. Pour les SIAE, l'activité économique a pour seule finalité de créer des opportunités d'embauche et d'accompagnement des salariés en insertion. Ainsi, lorsque l'IAE est affectée par l'inflation, le risque est de mettre en péril le développement de l'embauche des personnes éloignées de l'emploi, voire le maintien en parcours des salariés déjà accueillis.

C'est pourquoi la Ville a décidé de concevoir un « bouclier » exceptionnel pour protéger les bénéficiaires des SIAE des conséquences de cette conjoncture particulière.

Afin d'établir un diagnostic, un questionnaire en ligne a été envoyé à toutes les SIAE. Il a permis d'évaluer leurs difficultés liées à la hausse des prix, en particulier ceux de l'énergie et de certaines matières premières. Ces difficultés ont pu se traduire, d'une part, par une tension sur la trésorerie des SIAE concernées, et, d'autre part, par un problème de déséquilibre de l'exploitation.

C'est pourquoi, dans un premier temps, après avoir reçu des demandes consolidées de la part des SIAE, notre Conseil a adopté, lors de sa séance de Juillet dernier, une délibération de soutien à 11 SIAE présentant des difficultés de trésorerie, pour un montant de 367 000€.

Dans un second temps, je vous propose aujourd'hui d'apporter un soutien à 21 structures dont la hausse des charges d'exploitation constatée va fortement

compromettre l'équilibre d'exploitation, faisant peser une menace sur leur solvabilité.

Ainsi, je vous propose d'accorder les subventions suivantes et de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions afférentes, en annexes :

- 1 000 euros à **ACEPPRIF**, association des collectifs enfants parents professionnels de la Région Ile de France (Atelier Chantier d'Insertion), créée en 1982 et implantée dans le 20e arrondissement, est un atelier chantier d'insertion qualifiant d'une durée de quinze mois qui propose de former quatorze salariés en insertion (6.59 Équivalent Temps Plein-ETP) au CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance.
- 4 000 euros à **Aurore** (Atelier Chantier d'Insertion), association reconnue d'utilité publique créée en 1875 et dont le siège est situé dans le 4e arrondissement, accompagne vingt-deux salariés en insertion (18,70 ETP). Employés sur des postes d'ouvriers polyvalents du bâtiment et d'ouvriers en logistique, les salariés sont basés dans des locaux au Pré-Saint-Gervais et sont amenés à travailler dans divers établissements de l'association Aurore en Ile-de France.
- 74 000 euros à **Emmaüs Défi – Fondateur Abbé Pierre** (Atelier Chantier d'Insertion) est une association créée en 2007. Implantée dans le 19e arrondissement sur l'ancien marché couvert Riquet, l'association, une des plus importantes structures parisiennes du réemploi solidaire, dispose d'une base logistique, d'ateliers de tri, d'un espace de vente et d'un bric à brac. Elle développe aussi ses activités dans le 13e avec Emmaüs Campus et le 18e. Assurant un accueil inconditionnel, la structure accompagne près de deux-cents salariés en insertion (100 ETP) sur le métier d'agent polyvalent dans les domaines de la collecte, du tri et de la revalorisation au travers de ses ateliers couture et bois.
- 17 000 euros à **L'Équipage** - (Entreprise d'Insertion), Société par Action Simplifiée (SAS) créée en 2018 par l'association Emmaüs Défi, dont le siège est localisé dans le 19e arrondissement, est spécialisée dans le secteur des transports et de la logistique. La structure dispose d'un entrepôt à Rungis où elle emploie douze salariés en insertion (3,50 ETP) sur les métiers de préparateurs de commande et de chauffeurs-livreurs.
- 10 000 euros à **Emploi Développement** (Association Intermédiaire), association créée en 1989 et implantée dans le 14e arrondissement, accompagne près de cent-quarante salariés en insertion (29.95 ETP) sur les métiers d'agents d'entretien, d'agents de restauration collective, d'agent d'accueil, de gardiens et employés d'immeuble, de nettoyage notamment.
- 8 000 euros à **Emploi Sport Solutions** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2017 et implantée dans le 18e arrondissement, propose à douze bénéficiaires (6,85 ETP) un parcours d'insertion préparant au brevet de maître-nageur-sauveteur.

- 22 000 euros à **Envie Trappes en Yvelines** (Entreprise d'Insertion) est une association créée en 2011. Elle est membre de la Fédération Envie, spécialisée dans la collecte, la rénovation et la vente de gros-électroménager à prix solidaire. Dans le Labo Envie du 20e arrondissement, l'association vend des appareils rénovés, et y développe graduellement des activités de réparation, maintenance à domicile et gestion de parc de machines. Trois personnes en insertion (2 ETP) sont attendues en 2022 sur des postes de vente/conseil en électroménager.
- 11 000 euros à **Études et Chantiers Ile de France** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2001 dont le siège est dans l'Essonne, emploie sur ses trois chantiers parisiens 70 salariés en insertion (38,12 ETP). L'association leur propose des emplois d'agent des espaces verts (entretien de la Petite Ceinture et d'équipements sportifs dans les 12e, 13e et 20e arrondissements) et de mécanicien cycle dans ses ateliers-boutiques Solicycle (4e, 14e et 18e arrondissements).
- 50 000 euros à **Farinez-vous** (Entreprise d'Insertion), société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) créée en 2009, est une boulangerie artisanale, solidaire et durable qui dispose de trois boutiques dans les 12e et 13e arrondissements. Elle emploie 10 salariés en insertion (7 ETP) sur les métiers d'ouvrier boulanger, de tourier, de préparateur et de vendeur.
- 34 000 euros à **Halage** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 1994, dont le siège est au PHARES (93), propose à seize salariés en insertion (8,94 ETP) de se former aux métiers d'ouvrier dans le domaine des espaces verts ou d'ouvrier horticole. Son action s'étend sur les 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, principalement sur l'entretien de la Petite Ceinture.
- 9 000 euros à **La Petite Rockette** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2011, gère deux ressourceries, l'une dans le 11e arrondissement et l'autre, qui a ouvert ses portes en janvier 2020, dans le 12e arrondissement. Elle gère aussi un café associatif et un atelier vélo dans le 11e arrondissement. Elle propose un parcours d'insertion à destination de dix bénéficiaires (6,02 ETP) sur des métiers d'agents de valorisation et d'agents de caisse.
- 35 000 euros à la **Table du Récho** (Entreprise d'Insertion) est une Société par Action Simplifiée (SAS) créée en 2018, dont le siège est dans le 8e arrondissement. La Table du Récho est l'entreprise d'insertion adossée à l'association le Récho qui a pour but de former des personnes réfugiées aux métiers de la cuisine et de la salle, à travers une approche durable, écoresponsable et exigeante sur la qualité, aux moyens d'un restaurant solidaire et d'une activité traiteur. En 2022, 7 postes de commis de cuisine ou de salle seront ainsi ouverts (5 ETP).
- 21 000 euros aux **Enfants du Canal** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2007 dont l'adresse administrative se situe dans le

14e arrondissement (le siège est dans le 5e arrondissement), a pour objet la lutte contre l'exclusion des personnes sans abri, en bidonville ou mal-logées. Elle accompagne au sein de son chantier quinze salariés en insertion (8.94 ETP), ayant tous connu la rue, sur des postes d'agent d'accueil et de logistique et de travailleur pair. Les salariés travaillent au « busabri » (14e) et dans le cadre de maraudes (6e, 8e, 14e et 17e arrondissements).

- 148 000 euros aux **Restaurants du cœur** Les Relais du cœur Paris (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 1999, assure depuis son local parisien du 18e arrondissement ainsi que d'un local à Aubervilliers la préparation, la livraison et la distribution de trois mille repas chauds quotidiennement aux plus démunis. L'association accompagne plus de cinquante salariés en insertion (27 ETP) sur les métiers de la logistique, de la maintenance, de la cuisine et de l'entretien.
- 25 000 euros à **Marmite d'Afrique** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2008, propose chaque année à une trentaine de salariés en insertion (11,84 ETP) une formation au métier d'agent polyvalent de restauration collective. Le chantier assure le fonctionnement du restaurant social implanté au sein du Foyer de Travailleurs Migrants de la résidence Lorraine (19e arrondissement).
- 2 000 euros à **Pépins Production** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2015, dont le siège est dans le 18e arrondissement, emploie environ 8 salariés en insertion (5,19 ETP) sur la production écologique de jeunes plants, la commercialisation de la production ainsi que l'accueil du public, notamment lors d'animations. Les salariés interviennent principalement sur la pépinière Flore Urbaine dans le 20e arrondissement.
- 10 000 euros à la **Régie de quartier Paris Centre** (Entreprise d'Insertion), association créée en 2010 dans le 3e arrondissement, accompagne une vingtaine de salariés en insertion (17 ETP) sur des postes d'opérateurs de quartier (nettoyage de locaux, entretien de voirie, entretien des espaces verts, accueil et administration) et de réparateurs de vélos au sein de son atelier-boutique.
- 3 000 euros à **Rejoué** (Atelier Chantier d'Insertion), association créée en 2010, est une recyclerie spécialisée dans la collecte, la remise en état et la revente de jouets d'occasion. Elle dispose d'un atelier de tri à Vitry et de boutiques dans le 14e arrondissement et à Villejuif. Elle emploie ainsi chaque année une trentaine de salariés en insertion (13,55 ETP).
- 15 000 euros à **RépAreSeb** (Entreprise d'Insertion) est une Société par Action Simplifiée (SAS) créée en 2020 par le groupe SEB et le groupe ARES (association pour la réinsertion économique et sociale). Implantée dans le 18^e, elle agit pour l'économie circulaire via la réparation de petit électroménager, tout en contribuant à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. Elle propose ainsi une vingtaine de postes

en insertion (12,65 ETP) sur des postes de vente en boutique, de réparation d'électroménager et de logistique.

- 7 000 euros à **Villette Emploi** (Association Intermédiaire), association créée en 2013 et implantée dans le Parc de la Villette dans le 19^e arrondissement, est spécialisée dans le secteur de l'évènementiel. Elle emploie soixante-dix salariés en insertion (20 ETP) sur les métiers d'agents d'accueil et de vestiaire, de médiateurs culturels et d'espaces publics et d'assistants administratifs.
- 5 000 euros à **Villette Emploi ETTI** (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) est une association créée en 1999 et implantée dans le Parc de la Villette dans le 19^e arrondissement. Spécialisée dans le secteur de l'évènementiel, elle emploie une vingtaine de salariés en insertion (9,46 ETP) dans les métiers d'agents d'accueil et de vestiaire, de médiateurs, de manutentionnaires et d'agents administratifs.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris